

# 409

# Domaine public

## J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 409 2 juin 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable:  
Le numéro: 1 franc

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Jean-Jacques Schilt

## TVA: la leçon des précédents

*Certains à gauche, en Suisse romande surtout, ont choisi de dire « non » au projet fiscal le 12 juin prochain. C'est là une position confortable qui, à première vue, permet de faire coïncider principes et pratiques politiques, qui flatte aussi ceux qui se veulent à tout prix d'opposition (voir aussi au verso, « Lettre à des camarades socialistes »).*

*Cette position révèle pourtant une profonde ignorance de la politique fiscale et des rapports de force qui prédominent en cette matière.*

*Si l'on se donne la peine d'examiner les régimes fiscaux qui se sont succédé en Suisse depuis 1945, on constate qu'aucune solution n'a pu s'imposer sans le double appui de la gauche et de la droite; à titre d'exemple le projet de 1950, proprement réactionnaire à la suite des modifications apportées par le Conseil des Etats, échoue devant la résistance de la gauche; le projet de 1953, qui porte la marque du socialiste Max Weber, subit le même sort mais pour la raison inverse. Il est donc illusoire de faire miroiter la possibilité d'une solution pure et dure en matière fiscale; seul un compromis peut rallier la double majorité du peuple et des cantons.*

*Seconde constatation: un premier échec aboutit inmanquablement à un compromis moins favorable encore aux catégories les plus défavorisées de la population. Après le refus de décembre 1974, le peuple a adopté en juin 1975 un projet qui certes tempérait l'augmentation des impôts indirects mais qui abaissait aussi le taux maximum de la fiscalité directe et diminuait les déductions sociales. Dans la foulée, la Confédération réduisait ses prestations à l'AVS et le Conseil fédéral obtenait compétence pour diminuer les subventions. En clair, l'Etat central reporte sur les tiers les charges qu'il ne peut plus assumer, et ce report ne touche pas les privilégiés du revenu et de la fortune.*

*Dans cette étrange coalition du non où se retrouvent pêle-mêle communistes, extrême-gauche, cer-*

*tains socialistes, Otto Fischer et une bonne partie des arts et métiers, les nationalistes et la droite anti-Berne, les premiers nommés — ceux qui prétendent défendre les intérêts des travailleurs — se trouvent piégés; piégés par cette droite du refus qui ne cherche qu'à maintenir ses privilèges et qui, si le vote du 12 juin se révèle négatif, trouvera l'oreille de cette autre droite qui ne dit oui que du bout des lèvres et qui n'attend que le deuxième tour pour dicter ses conditions.*

*Que les communistes se confortent dans leur opposition systématique, rien que de très normal; que l'extrême-gauche et les quelques sections syndicales qu'elle contrôle montrent une fois de plus leur incapacité à saisir la réalité de ce pays, rien d'étonnant. Aucun des deux ne sera là au lendemain du 12 juin, en cas de victoire du « non », pour expliquer aux travailleurs pourquoi le refus de « l'impôt scélérat » signifie pour ces mêmes travailleurs des charges plus lourdes en matière d'assurance-maladie et de sécurité sociale, pour ne citer que les points les plus sensibles.*

*La gauche politique et syndicale n'a pas à cultiver un complexe d'infériorité face à ceux qui, au nom des principes, font de leur action une aventure sans issue.*

---

### DANS CE NUMÉRO

**P. 2 : TVA : Lettre à des camarades socialistes; p. 3 : Haro sur les rentiers — Prison ultra-moderne et détenus irrécupérables; p. 4 : Télévision : « L'antenne est à vous », des voix sans concession; p. 5 : Dans les kiosques : Fusion, confusion, diffusion; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Des auteurs à l'usage de la jeunesse — Dialogue Nord-Sud : en marge des déclarations officielles; p. 7 : Energie : Gouverner, c'est quoi ? — Vaud : Des fonctionnaires pas comme les autres : les enseignants; p. 8 : Après Chiasso : Les bons esprits de la SBS — Plonger dans le ménage militaire — Le lobby des sentiers.**

---

## TVA: lettre à des camarades socialistes

Je n'aime pas voir des camarades se déchirer à propos du vote du 12 juin sur le « paquet financier ». C'est vrai que s'agissant d'une hausse des impôts sur la consommation (même si elle doit compenser la baisse des taxes douanières, qui sont également un impôt indirect), l'attitude des socialistes ne peut être que critique et réservée. C'est vrai, tout autant, qu'on peut considérer, selon la manière dont on pondère favorablement ou défavorablement les différentes composantes du compromis du 12 juin, que ce projet est acceptable ou qu'il ne l'est pas. Il n'est pas vrai, en revanche, qu'on doive nécessairement traiter de « suppôts de la bourgeoisie » ceux de nos camarades qui sont favorables à ce compromis. De tels qualificatifs relèvent d'une forme de terrorisme verbal et intellectuel, d'une tentative évidente de culpabilisation qui ne peuvent ni faire progresser les idées socialistes, ni renforcer la cohésion nécessaire pour faire aboutir nos objectifs.

A force de participer aux débats les plus divers relatifs à la votation du 12 juin, j'ai été amené à constater qu'un certain nombre des opposants au « paquet financier » se prononcent au fond moins sur l'objet en cause que sur la société dans laquelle nous vivons. Un tel « transfert » politique n'est d'ailleurs pas nouveau. Ces camarades déplorent la décennale stabilité des forces politiques en présence en Suisse, s'insurgent contre ce qu'ils appellent un manque de combativité des syndicats et du Parti socialiste, dénoncent la mainmise de la bourgeoisie politique et d'affaires sur la vie du pays. Leur « non » exprime ainsi une forme de « ras le bol ». A aucun égard il n'est possible de rester indifférent à de telles observations. Et pourtant, tout compréhensible qu'elle soit, leur attitude est plus doctrinaire que politique.

La vie publique d'un pays est, chaque jour, l'expression d'un rapport de forces qui, au gré des alliances et des ruptures, de l'évolution des conditions économiques, de la prise de conscience, variable et changeante, que les gens ont de l'im-

portance ou de l'urgence d'un problème, permet d'engager certains combats, de réaliser certains objectifs. La mouvance même du rapport de forces fait qu'en politique rien n'est jamais acquis, que ce qui était évident hier ne l'est plus aujourd'hui, sinon demain. A chaque fois, il faut déterminer le possible, qui est la résultante des forces en présence. Bref, l'analyse concrète d'une situation concrète. Le rapport des forces, tel qu'il s'exprime dans le compromis du 12 juin, est clair : le choix, aujourd'hui, est entre la consolidation de ce qui existe (institutions sociales, rôle redistributeur de la Confédération, maintien de l'importance acquise par le secteur public dans l'économie nationale) ou sa démolition, fût-elle partielle. Il suffit de se référer à ce qui s'est passé depuis le rejet du premier « paquet financier » en décembre 1974, pour s'en convaincre.

### Pour une vraie mobilisation

Ce constat, à l'évidence, ne satisfait pas les opposants du 12 juin. « Et même devrait-il en coûter plus cher, en cas de rejet du « paquet financier », aux contribuables - salariés - consommateurs - cotisants, disent-ils, après tout pourquoi pas. Au moins les gens seront-ils amenés à prendre conscience de la réalité profonde de l'Etat bourgeois et à se mobiliser. »

Ce raisonnement pêche de deux manières. D'abord parce qu'il est vraisemblable que la bourgeoisie saura trouver des voies et moyens pour boucher les trous financiers, qui ne seront pas brutales au point de mobiliser réellement les gens. Ensuite et surtout parce que cette attitude n'est pas l'expression d'une stratégie globale des socialistes, mais une réaction tactique parfaitement ponctuelle. Tant à l'intérieur d'un parti qu'au niveau de la société prise dans son ensemble, il est vain de vouloir « forcer le destin ». Au mieux on fait naître de faux espoirs, au pire on ouvre la voie à des formes diverses d'incompréhension

et de désillusion. Dans tous les cas, on s'affaiblit et on permet à la bourgeoisie de maintenir sa domination.

Le programme du Parti socialiste suisse qui date de 1959 doit être modifié. C'est évident. Un « non » du 12 juin ne constitue pas cependant un nouveau programme.

Jean-Pierre Ghelfi

## Haro sur les rentiers

Une enquête (janvier dernier) sur la situation financière des rentiers dans la commune bernoise de Steffisburg : il n'en fallait pas plus à l'organe hebdomadaire de la finance et du patronat helvétique, le bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse, pour mettre en doute le bien-fondé de la neuvième révision de l'AVS (au menu du Conseil des Etats pour la session d'été qui commence le 6 juin).

Nous lisons : « (...) Il ne faut pas perdre de vue la situation financière effective de nombreux rentiers de l'AVS. Comme le montre l'enquête scientifique menée dans la commune bernoise de Steffisburg, le rôle des rentes AVS dans le revenu total des rentiers s'est progressivement amenuisé, malgré les augmentations de rentes obtenues. »

Et de servir à nouveau la litanie des économies : « (...) La neuvième révision de l'AVS prévoit notamment que les contributions annuelles de la Confédération à l'AVS, qui frisent le milliard de francs, devraient passer en quelques années à deux milliards. Il s'agit donc de montants qui pèsent très lourd sur les finances fédérales déjà sursollicitées. Une partie de cette augmentation est directement imputable aux majorations de rentes envisagées (+ 4,8 % au début de 1978, par exemple). De plus en plus nombreux sont ceux qui demandent une plus grande retenue à l'égard des ajustements de rentes, et en particulier le report de la majoration envisagée pour janvier 1978. Un tel report semble indiqué et réalisable

sans violer l'objectif constitutionnel (adaptation des rentes au moins à l'évolution des prix), ni tomber dans un « démontage social ».

En réalité, l'occasion de contester l'adaptation des rentes est un peu courte : si l'enquête — manifestation locale et partielle — de Steffisburg, corroborée dans ses grandes lignes par une étude similaire menée dans le Tessin (la Télévision suisse italienne, en collaboration avec l'Institut de sociologie de l'Université de Berne) montre bien que les bénéficiaires de l'AVS disposent d'une fortune supérieure aux autres contribuables, elle met surtout en lumière que la tendance à l'indigence croît avec l'âge, que les femmes sont plus défavorisées que les hommes, que les personnes seules sont plus démunies que les gens mariés et que le revenu des rentiers représente en moyenne 70 % du revenu moyen de la population. Inutile et déraisonnable, la neuvième révision de l'AVS ?

## Prison ultra-moderne et détenus irrécupérables

Champ-Dollon, la prison ultra-moderne qui devra remplacer, en terre genevoise, le vétuste bâtiment de Saint-Antoine, a été saluée comme il se devait par la presse du lieu : reportages à sensation (un journaliste en prison pour vingt-quatre heures !) et longues descriptions des installations.

Le journal des prisonniers, « Le Passe-Muraille », (case postale 99, 1211 Genève 8) souligne de son côté que depuis l'ouverture, en 1969, d'un crédit d'étude par le Grand Conseil genevois en vue de la construction d'un ensemble pénitentiaire », le projet, dans ses diverses phases, s'est réduit comme une peau de chagrin : « Les plans de 1972 comprenaient un bâtiment administratif, un bâtiment cellulaire de quatre étages, un bâtiment abritant des ateliers, un bâtiment pour les activités socio-culturelles et un bâtiment pour les femmes détenues. Actuellement, trois bâtiments ont purement et simplement disparu : d'abord le socio-

culturel, puis la moitié de la surface prévue pour les ateliers, enfin le cellulaire des femmes (provisoirement remplacé par une section à l'intérieur du cellulaire des hommes) ». Et la conclusion du « Passe-Muraille » : « Grâce à toutes ces suppressions, le dépassement de crédits n'a atteint, jusqu'ici, que 12,5 millions... ».

Installations modernes ou pas, le tout est dans la

---

*« Nous formulons ces demandes dans la conviction qu'elle allégeront la détention, la rendront moins nocive, diminueront les risques de récidive et prépareront réellement des conditions positives de retour à la vie » : le 2 avril dernier, cent détenus envoyaient une pétition à M. Fontanet. Cinq propositions à la clef :*

1. *« Chaque semaine, deux parloirs seront destinés aux couples détenus sans surveillance ».*

2. *« Autorisation donnée une fois par quinzaine aux détenus qui le désirent de recevoir la visite de leur femme ou de leur amie dans un lieu prévu tout exprès ».*

3. *« Promenade collective des « couples » (conjoint ou ami) incarcérés, alternant avec des rencontres dans un local permettant échanges et réflexion en vue de l'avenir ».*

4. *« Possibilité de réunion pour les détenus ou les détenues où l'on peut échanger idées et perspectives avec des personnes aptes à les aider à préparer leur avenir ».*

5. *« Que le problème financier ne soit jamais un obstacle à la formation professionnelle en prison, même préventive ».*

---

manière de les utiliser ! Et là l'horizon paraît assez restreint, c'est le moins que l'on puisse dire. Voir, par exemple, les déclarations d'intention du Conseil d'Etat genevois sur le sujet (rapport datant de 1969, avant paru, souligne « le Passe-Muraille », sans la signature du socialiste Chavanne) !

Le contexte très général : « (...) Le Conseil d'Etat aimerait aussi relever qu'il ne s'agit pas de transformer les pénitenciers en « hôtels trois étoiles », car le but poursuivi par les responsables de l'exécution des peines est de remettre des hommes en condition de gagner leur vie honnêtement dans une société qui ne leur permettra pas la réalisation de tous leurs projets et qui, nous le savons, aura beaucoup de peine à les aider dans leur réinsertion sociale. Par ailleurs, ces hommes et ces femmes, en sortant de prison, se trouvent aux prises avec une certaine hostilité et il leur faudra beaucoup de courage pour ne pas « retomber », selon l'expression consacrée.

» Il convient donc que le régime intérieur des établissements soit suffisamment strict et, disons-le, viril, pour que les condamnés soient prêts à accepter, par la suite, les avatars que la vie ne manquera pas de leur réserver ».

Et le constat final : « La majorité des condamnés de droit commun (environ 80 %) ont un niveau intellectuel qui ne dépasse pas celui de la scolarité primaire. Il est donc illusoire de penser que tous les condamnés sont capables d'apprendre une profession puis ensuite, revenus à la liberté, de l'exercer. La plupart sont instables et incapables d'un effort suivi, simplement parce qu'ils sont comme cela et qu'ils ne peuvent modifier en quoi que ce soit leur manière de comprendre la vie (...) Il ne s'agit pas donc, comme le dit la Commission, de revoir complètement le traitement pénitentiaire mais d'être réaliste devant les problèmes que pose l'incarcération et de se garder de solutions utopistes qui coûteraient fort cher à la collectivité, sans pour cela faire diminuer sensiblement la délinquance ».

On mesure l'espoir que doit faire naître chez les responsables de ces lignes l'incarcération à Champ Dollon de certains promoteurs immobiliers et autres avocats marrons, lesquels ont au moins le mérite de faire remonter le quotient intellectuel moyen des prisonniers !

## TÉLÉVISION

# «L'antenne est à vous» : des voix sans concession

Le MLF, le MPF, la FAPERT, le NOS, la FCOM, des dizaines de comités, mouvements, groupes, fédérations, associations, inconnus ou méconnus, se sont succédé sur le petit écran depuis novembre 1975. Sans battage ni tapage, l'émission « L'antenne est à vous » est devenue très populaire. La meilleure référence, c'est le calendrier des enregistrements : il affiche complet jusqu'en janvier 1978, celui des diffusions jusqu'à Pâques. Et les demandes continuent d'affluer de toute la Suisse romande.

D'abord diffusée à 22 h. 30, l'émission passe maintenant chaque semaine le samedi à 18 h. 10. Juste avant « Rendez-vous », programme consacré aux animaux et qui a la faveur de tous les publics. Une bonne case, ce qui assure à « L'antenne est à vous » une excellente audience. Audience qui sera encore multipliée en septembre puisque l'émission sera diffusée deux fois, le mercredi à 18 h. 30 et à 22 h. 15.

### Des convictions, non des intérêts

A l'origine, nous dit Claude Torracinta, le producteur responsable de cette émission du Département de l'information, il s'agissait « d'inviter des mouvements ayant une conviction profonde, une idée à défendre, et non pas des associations défendant des intérêts. Nous voulions leur donner la possibilité d'exprimer la raison d'être, la cause, le but, les activités de leur mouvement. Cela en toute liberté, dans les limites bien sûr des principes généraux du droit. Très peu de demandes sont refusées. Si c'est le cas, si elles ne correspondent pas aux règles de notre émission, elles sont transmises à d'autres producteurs qui leur donnent presque toujours une suite ».

En réalité, « L'antenne est à vous » ne correspond pas aux directives de la SSR. En effet, celles-ci précisent « que la SSR a le devoir d'informer le

public aussi clairement, aussi rapidement, complètement, objectivement et aussi impartialement que possible ». Or, par définition, ces émissions sont engagées, militantes, elles ne représentent qu'un point de vue. Mais à long terme un équilibre apparaît. L'antenne est vraiment à tous. Ce qui rejoint la préoccupation de la SSR « d'assurer la pluralité des opinions à l'antenne ».

Dans un premier article (DP 343), nous avons salué cette initiative du Département de l'information et regretté ses limites, en particulier le fait que les invités ne puissent pas disposer d'une équipe film. Claude Torracinta nous explique que cette formule, pratiquée dans certains pays, poserait des problèmes techniques et financiers tels qu'on devrait se borner à une émission par mois. En outre, les impératifs du tournage film impliquent une directivité qui nuirait à l'expérience.

### Mille francs d'allocation

Devant le plus souvent initier leurs invités à la télévision, le producteur et le réalisateur de « L'antenne est à vous » ne ménagent ni leur temps ni leurs conseils. Mais aucun collaborateur de la SSR n'est associé à la préparation de l'émission; les responsables des groupes reçoivent une allocation forfaitaire de 1000 francs, un cahier des charges précisant les conditions de la réalisation et les principes généraux du droit qui gouvernent les programmes de la SSR. En outre, ils peuvent assister pour leur information à l'enregistrement d'une émission en studio.

Actuellement, l'enregistrement a lieu le samedi matin entre 10 h. et 12 h. 30. Si des photos, des diapositives, des graphiques ou des films sont utilisés, ces documents et un scénario détaillé doivent être remis au réalisateur une semaine à l'avance. Dans un décor unique, les participants peuvent procéder à des essais et choisir le meilleur, sans aucune possibilité de montage.

Claude Torracinta, producteur toujours sur la brèche, estime que l'expérience est tout à fait positive. Il constate une évolution, un progrès sensible dans l'intégration des médias audio-visuels. Les

discours et les professions de foi sur les modes de la conversation à trois ou cinq personnes en studio, par définition monotones et statiques, alternent de plus en plus avec des documents fixes, des films 16 mm, super 8, des vidéogrammes. Il y a souvent recherche dans l'expression, découverts progressive des langages de la télévision. Toujours beaucoup de sincérité, de gentillesse. Et parfois passe ce courant extraordinaire que portent les accents de la conviction profonde.

« L'Antenne est à vous » constitue une des meilleures formes d'apprentissage de la communication télévisuelle. Pour ceux qui font l'émission : ils se rendent compte des contraintes et surtout des difficultés d'une réalisation. Cette participation les oblige à une clarification de leurs idées, de leurs objectifs. Et le passage à l'antenne semble leur conférer une sorte de sacralisation, le prestige de la reconnaissance publique.

Quinze minutes d'émission, trente lignes dans le journal « Radio-TV je vois tout » touchent un public considérable et très diversifié. C'est ainsi que des mouvements, qui vivaient dans l'obscurité et en circuit fermé, ont été littéralement révélés. Jamais ils n'ont tant reçu de lettres, et même d'adhésions. Une dynamique complexe s'est déclenchée qui les fortifie et donne des dimensions nouvelles à la vie des associations.

Pour les téléspectateurs, cette émission souvent maladroite, parfois convaincante, toujours sincère représente une découverte. Découverte des autres, reconnaissance, même s'il y a un rejet, d'autres attitudes d'esprit et de cœur, de formes d'engagement. Enfin apprentissage de la tolérance et du choix devant une information tout à fait engagée qu'il appartient à chacun d'apprécier.

### Pour la première fois, un parti

Pourrait-on imaginer une évolution de la formule actuelle ? Encore pragmatique, Claude Torracinta rappelle que dans un premier temps les partis politiques n'ont pas eu accès à l'antenne. Il est vrai qu'ils ont déjà de multiples occasions de s'exprimer. Toutefois, cette année pour la pre-

mière fois, un parti politique et un syndicat ont participé à l'émission : sans grands moyens, celui-ci a su trouver un langage très direct, celui-là, avec l'aide d'une maison spécialisée, a répété le discours le plus traditionnel illustré lourdement de documents fixes. D'autres demandes sont annoncées, qui seront programmées après les élections et suivant les règles habituelles de la SSR. Mais « L'antenne est à vous » ne deviendra pas une tribune libre pour les partis politiques. Heureusement peut-être pour les téléspectateurs, car il faut dire que le discours des partis politiques reste d'une indigence déprimante! Raison de plus, disent certains, pour leur donner une case afin qu'ils se forment à la télévision. Certes, on peut craindre la multiplication des cases privées qui, dans un programme, ont un impact très limité. Mais pourquoi les Eglises dites « officielles » bénéficient-elles d'un véritable privilège ? Alors que le temps est à la crispation et à l'intolérance, « L'antenne est à vous » donne les voix de la pluralité et de la diversité des opinions. Dans une télévision qui s'affirme libérale et décentralisée, il faut saluer cette émission où peu-

vent se manifester des différences et des engagements. Où se conjuguent la connaissance et la reconnaissance des innombrables associations qui sont le tissu vivant de la démocratie.

### Pour des centres audiovisuels

La formule actuelle n'est peut-être pas idéale. Toutefois elle offre cet avantage de laisser à des mouvements à la fois la possibilité de s'exprimer librement et celle de réaliser une émission. La TVR a ouvert un créneau. C'est maintenant à chaque canton qu'il appartient de créer un centre audiovisuel polyvalent au service de tous. A l'exemple de Neuchâtel et bientôt du Jura, un centre de production et de distribution de films et de cassettes (relais cantonal de la TV), de formation et d'animation vidéo que toutes les associations pourraient solliciter. Ainsi n'auraient-elles pas à recourir à l'aide de maisons spécialisées dont les prix et l'esprit ne correspondent ni à leur budget ni à leurs objectifs. Ainsi les plus démunies pourraient-elles utiliser toutes les ressources de la communication audio-visuelle.

tion pour le bien-être du personnel. Cette fondation détient la majorité du capital-actions. La société, fondée en 1917, se considère, dans ces conditions, comme totalement indépendante.

— L'hebdomadaire « Weltwoche » effectue une enquête par sondage parmi ses abonnés. Les « élus » sont appelés à répondre à un questionnaire de vingt-cinq pages contenant une cinquantaine de questions. Ceux qui répondront dans les délais recevront un livre comme récompense ! L'organisation de telles enquêtes porte, bien sûr, la marque de finances pour le moins saines; et se creuse le fossé entre les journaux qui luttent jour après jour pour leur survie et ceux qui posent les bases de leur expansion.

### Plein feux sur l'énergie solaire

— Dans le numéro du week-end du « Tages-Anzeiger », deux pages entières consacrées, sous forme de débat, aux ressources d'énergie solaire qu'offrent les Alpes suisses. En présence, Jean-Luc Meylan, co-auteur d'une étude sur le sujet menée à l'Institut Battelle à Genève, Ricardo Müller, de l'Office fédéral pour les questions énergétiques, Peter Stürzinger d'Elektrowatt, et Hans Weiss, directeur de la Fondation suisse pour la protection de la nature. Un débat qui, pour une fois, n'étudie pas les principales questions posées par l'utilisation des énergies alternatives.

— A noter, dans le magazine de la « Basler Zeitung », après le premier verdict rendu par la justice allemande contre les principaux acteurs de la « bande à Baader », un bilan de l'évolution des libertés individuelles outre-Rhin : on sait que dans le climat de répression et de peur engendré par les attentats en chaîne de la « bande » en question, les droits des accusés, des prisonniers et de leurs avocats ont subi des atteintes graves; les défenseurs de Gudrun Ensslin, Andreas Baader et Jan-Carl Raspe témoignent à leur tour (auteur de l'article, Robert Ruoff, un Suisse, assistant à l'Institut d'étude des moyens de communications de masse de l'Université libre de Berlin).

## DANS LES KIOSQUES

### Fusion - confusion - diffusion

Il suffit de changer une lettre pour reproduire, en français, ce titre allemand du commentaire du « Badener Tagblatt » consacré à l'abandon par Oskar Reck de sa fonction de rédacteur en chef pour les affaires suisses de la « Basler Zeitung ». L'ancien rédacteur en chef des très libérales « Basler Nachrichten » a vite compris que ce journal était bien mort. Peu à peu les gens de l'ancienne « National Zeitung » seront seuls encore en place à la « BZ ». Le commentaire du journal de Baden relève que les deux anciens administrateurs des « Basler Nachrichten » qui devraient représenter son esprit dans le nouveau conseil d'administration pourraient être appelés à pren-

dre connaissance de questions désagréables « parce que depuis le départ d'Oskar Reck personne ne peut plus parler de fusion. »

— Pendant tout le mois de mai, « Blick » a publié une série sur l'espionnage en Suisse. Une des pages de cette série était consacrée aux huit cents Suisses qui ont combattu dans les « Waffen SS » pendant la dernière guerre mondiale. Ceux qui ont survécu ne tiennent pas à être connus, contrairement à de nombreux anciens combattants suisses qui ont lutté pour défendre la République espagnole en 1936... (la radio suisse alémanique a aussi consacré deux émissions à ces combattants des armées hitlériennes).

— On reparle, sans utiliser le mot, de l'épargne négociée. C'est ainsi qu'on apprend qu'Atag, c'est-à-dire la Fiduciaire générale, qui compte près de cinq cents collaborateurs, appartient à une fonda-

## Des auteurs à l'usage de la jeunesse

Fouillant dans la bibliothèque de mon gymnase, je suis tombé sur un livre paru voici deux ans, un *Choix de textes (Lesebuch, Raccolta di testi, Collecziun da texts)* édité par « le Conseil fédéral suisse » et préfacé par le Président de la Confédération pour 1974, Ernst Brugger. A l'usage plus particulièrement semble-t-il de la jeunesse.

Bien.

J'ai examiné les contributions romandes...

Littéraires : Gilliard, Cingria, Ramuz, Alexis Peiry (*L'Or du Pauvre*), Gilles (*La Haute Conjoncture*), Anne Cuneo, Georges Haldas... J'apprécie Peiry, j'aime beaucoup Gilles, j'ai de l'estime pour Anne Cunéo, et je tiens Haldas pour l'un des premiers écrivains de notre pays et d'aujourd'hui.

### Les critères du choix

Toutefois, je ne puis m'empêcher de me demander selon quels critères les auteurs de la sélection ont procédé. Pourquoi pas Mercanton ou Landry ? Pourquoi pas Chappaz ou Corinna Bille ? Pourquoi pas Alice Rivaz ou Monnier ? Pourquoi pas Jaccottet, que je place très haut, ou Chessex, que je n'aime guère, mais qui a ses partisans ?

On me répondra qu'il fallait choisir. Passons !

Passons aux contributions non littéraires. Parmi lesquelles je relève, à côté du général Guisan ou de Denis de Rougemont, Léon Nicole (*Comment je devins socialiste* et *Chef d'un parti cantonal*) et Pierre Cérésolle (*Refus de payer la taxe militaire*).

J'ai beaucoup de sympathie pour Léon Nicole et je tiens Pierre Cérésolle, fondateur du Service civil international, pour l'un de nos grands hommes.

Mais enfin, tout le monde n'est pas de cet avis. Ces Messieurs du « Nouvelliste valaisan » risquent de ne pas être contents. Avons-nous beau-

coup plus de raisons de l'être ? Je ne crois pas. Je ne crois pas, car enfin Léon Nicole a été condamné par un tribunal, sur requête d'un procureur *ad hoc*, désigné par la Confédération, comme responsable des événements de Genève 1932, et par conséquent des treize morts, victimes de ces événements. Il s'en explique dans son deuxième texte. J'imagine donc que si l'on propose ce texte aux jeunes, c'est qu'on tient qu'il a été injustement condamné. « Même s'il ne peut partager le point de vue de tous les auteurs, (le lecteur) ne manquera pas de reconnaître dans chacune de leurs contributions un dévouement à notre pays et un sens des responsabilités envers ses habitants. » Moi, je veux bien... Je dirai même que je suis enchanté — mais ce n'est certes pas ce que disaient nos dirigeants du vivant de Nicole ! Il faut donc comprendre que ceux qui ont jugé Nicole sont désavoués ? Restent les treize morts ! Si Nicole n'est pas responsable de leur mort — ce dont j'ai toujours été persuadé — il faut donc que ce soit ceux qui ont donné l'ordre de tirer ? ou le Conseil d'Etat genevois, qui a requis la troupe ? Ou tout au moins les provocateurs fascistes d'Oltramare ? On ne le dit pas. Quant à Pierre Cérésolle, il a passé à diverses reprises devant les tribunaux pour refus de servir, refus de payer la taxe militaire, etc. Le Conseil fédéral est donc apparemment d'avis qu'il avait raison — et j'en déduis que le service civil et le droit des objecteurs de conscience vont enfin être établis ?

### Trois hypothèses

Or nous savons bien que ce n'est pas le cas. Que rien n'a changé. Et par conséquent que ce *Choix de textes* ne laisse... le choix qu'entre trois hypothèses :

1. Ou bien le Conseil fédéral ne sait pas ce qu'il fait et il a confié à des copains de copains d'un cousin le soin d'éditer une anthologie selon les meilleurs principes de la fondue moitié-moitié, rehaussée de quelques truffes !

2. Ou bien il a le plus parfait mépris pour ce que des « intellectuels » pensent, disent ou écrivent et pour ce que les citoyens et plus particulièrement les jeunes lisent...

3. Ou bien enfin il veille à son image de marque (« Voyez comme nous sommes tolérants ! Ce n'est pas dans les pays de l'Est que... » et gnian gnian gnian), tout en récupérant sournoisement les contestataires : « Voyez Nicole. Même Nicole — nous l'avons enfermé un peu autrefois, et son fils également; nous avons dû... — témoigne « de façon parfois très personnelle », c'est vrai, mais n'empêche, « d'une inlassable volonté de comprendre le sens et la nature de notre Etat » (Avant-propos).

J. C.

### INFORMATION

## Dialogue Nord-Sud : en marge des déclarations officielles

Le Service d'information tiers-monde (case postale, 3000 Berne 9), que nous avons souvent cité dans ces colonnes, poursuit son travail de décryptage de l'actualité du développement. Son dernier dossier (No 4, 1977) est tout entier consacré à une question qui mérite bien quelques éclaircissements : le dialogue Nord-Sud et la position de la Suisse. Une étude particulièrement bienvenue sur un sujet difficile à percevoir à travers ses multiples rebondissements internationaux, sur un sujet où les communiqués officiels étouffent dans la « grande presse », le plus souvent, toute prise de position critique et originale

Les têtes de chapitres du travail précis et clair du Service d'information tiers-monde : la Suisse et le dialogue Nord-Sud — les exigences des pays en développement : programme intégré — la position des pays industrialisés — le désendettement. Et le diagnostic des auteurs : « La Suisse pourrait bien une nouvelle fois manquer une occasion de faire plus pour les intérêts des pays en dévelop-

pement. Au dialogue Nord-Sud, elle ne souscrira vraisemblablement pas à des engagements pour une aide financière accrue au développement. Elle ne sera probablement pas prête non plus d'accepter les revendications des pays en développement concernant des mesures de désendettement et de stabilisation des prix des matières premières. Pour compenser ce manque d'engagement, la Suisse accorde beaucoup d'importance à l'obtention de meilleures mesures de sécurité pour les investissements privés dans le tiers-monde. Il apparaît donc que nos représentants défendent en tout premier lieu les intérêts de l'industrie privée helvétique.

Un diagnostic en forme de pronostic, particulièrement délicat à publier avant la fin des conversations en question. N'empêche : une salubre interrogation, une occasion d'aller au-delà des déclarations « autorisées ».

## ÉNERGIE

### Gouverner, c'est quoi ?

Malgré l'effort des enseignants du Gymnase de Vevey et du Club Energie de l'Est vaudois<sup>1</sup>, le Grand Conseil a refusé, par 65 voix contre 59, d'équiper le CESSEV<sup>2</sup> d'une installation de chauffage solaire. Le coût de ce centre solaire passe ainsi de 13 à 12,75 millions. Alleluia. On peut, je suppose, espérer que le CESSEV sera en fonction de nombreuses années. Au moins trente ans, peut-être cinquante. Il est pratiquement certain qu'à un moment donné au cours de son histoire, son système de chauffage au mazout devra être remplacé par un autre parce que le

mazout sera devenu trop cher, ou ne sera tout simplement plus disponible. Que fera-t-on à ce moment-là ? On peut imaginer à l'heure actuelle deux variantes : le chauffage solaire ou l'électricité.

#### La pire aberration

Il paraît utile de le répéter encore ici : chauffer des locaux à l'électricité est la pire aberration du point de vue de l'économie énergétique. Ce point est d'ailleurs reconnu comme une évidence par tous les spécialistes des questions énergétiques et par tous ceux qui se sont donné la peine de réfléchir un tout petit peu au problème en utilisant simplement leur bon sens. Ceci cependant n'empêche pas les sociétés d'électricité de produire des arguments contournés et tirés par les cheveux pour dire que le chauffage électrique... n'est-ce pas, c'est si commode... et puis la substitution, vous savez... L'ennui, c'est que les sociétés d'électricité ont des moyens de propagande et de pression considérables (et il y a le problème des centrales nucléaires pour lesquelles il faut bien créer un besoin !)

Il reste qu'un seul bâtiment qui passe au chauffage électrique annule les efforts d'économie d'électricité de centaines de familles.

S'il advenait, un jour, que le bon sens l'emporte le remplacement du chauffage du CESSEV ne se fera pas par l'électricité. Il faudra alors passer au solaire, avec éventuellement un complément au bois ou au charbon. Il aurait été plus simple et certainement moins coûteux de faire ou au moins de prévoir l'installation de ce système au moment de la construction.

Mais bien sûr, ce remplacement c'est pour dans plusieurs années et on ne veut pas réfléchir si loin. De toutes manières, ce sera l'affaire d'autres députés. Aujourd'hui, on a « économisé » 250 000 francs. On est des chefs.

Gouverner aujourd'hui, ce n'est pas prévoir. C'est s'accrocher aux branches.

## VAUD

### Des fonctionnaires pas comme les autres : les enseignants

Les recettes du fisc plutôt que la défense d'une des libertés individuelles : tel est le choix qu'a fait la majorité du Grand Conseil vaudois en obligeant les maîtres primaires et secondaires à « élire » domicile dans la commune ou le cercle scolaire dans lequel ils enseignent.

Les arguments avancés pour justifier cette atteinte à une liberté garantie par la Constitution ne résistent pas à un examen sérieux. En quoi le fait qu'un maître habite à Chailly alors qu'il enseigne à Prélaz assure-t-il « une meilleure attache naturelle avec la région dans laquelle il travaille » que s'il habitait Prilly ou Epalinges ? Ce raisonnement peut, à la rigueur, se défendre si le maître enseigne dans un village, encore qu'on puisse se demander si c'est en l'obligeant à venir y habiter bien qu'il n'en ait pas envie qu'on l'amènera à y jouer un rôle et à s'y intégrer...

En fait, seules des raisons fiscales expliquent cette obligation de domicile. Comme le dit le préavis, « il est à la fois normal et logique que les communes, qui participent à la prise en charge du salaire du corps enseignant, attendent qu'une certaine contre-prestation apparaisse sur le plan fiscal ».

Ainsi, selon les cas, on considère les enseignants primaires et secondaires comme des fonctionnaires cantonaux ou comme des fonctionnaires communaux. Faut-il les contraindre à habiter le territoire d'une commune ? Alors on affirme que ce sont des fonctionnaires communaux ! Mais pour ne pas les faire bénéficier des avantages salariaux des fonctionnaires communaux (Lausanne accorde par exemple un treizième salaire), on les traite comme des fonctionnaires cantonaux ! Ce manque d'équité ne paraît cependant pas avoir beaucoup troublé la majorité des députés.

P. L.

<sup>1</sup> Pierre Lehmann est membre (fondateur) de ce club dont les membres mettent actuellement en chantier, entre autres et aux dernières nouvelles, deux installations de chauffage solaire.

<sup>2</sup> Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois à Burier.

## Les bons esprits de la SBS

La Société de Banque Suisse était restée prudemment sur la réserve pendant les premières étapes du scandale de Chiasso. Son silence contrastait même curieusement avec les prises de position tonitruantes (« Nous les avions avertis ! ») de l'Union de Banques Suisses. Avec la parution de son mensuel (livraison de mai), « Le Mois économique et financier », la SBS s'aventure à quelques commentaires.

Une profession de foi en trois points qui démontre, si besoin était, une fois de plus que le monde bancaire n'est pas prêt à tirer de lui-même les leçons du « couac » du Crédit Suisse :

1. A propos de l'initiative du Parti socialiste sur un renforcement du contrôle public sur les banques : « L'efficacité de la place financière, dont l'importance est vitale pour notre pays, risquerait d'être entravée ».

2. La SBS au-dessus de tous soupçons (elle avait recommandé « avec force » le renforcement de la Commission fédérale des banques) : « Pour son compte, la SBS a renforcé constamment ses mécanismes internes de contrôle et son inspectorat, pour tenter de prévenir les délits de toute nature pouvant résulter de défaillances humaines ».

3. Le remède : « Il semblerait qu'il appartient principalement à l'entreprise d'éviter que ne se commettent de telles fautes. L'esprit d'entreprise et la conception des affaires qu'elle se donne devraient être un frein aux excès (...) Il serait illusoire d'imaginer qu'une banque puisse abandonner le contrôle interne et la promotion de l'éthique professionnelle de ses collaborateurs aux mains de fonctionnaires de l'Etat ».

L'esprit d'entreprise, tout est là ! C'est probablement aussi « l'esprit d'entreprise » qui a dicté le pullulement des guichets de banque à la frontière tessinoise pour tendre la main aux Italiens en quête d'évasion fiscale... De qui se moque-t-on ?

## Plonger dans le ménage militaire

On sait que le budget de la défense nationale n'a pas été touché par les « économies » (mis à part le secteur de la protection civile). De toute évidence, la manœuvre était cavalière. On attendait les protestations de la gauche. Elles se sont traduites par le dépôt d'un postulat qui, si le Conseil fédéral est clair dans sa réponse, permettra d'y voir un peu mieux dans le « ménage » militaire. L'angle d'attaque des socialistes est surtout intéressant en ce qu'il permettra d'aller au-delà des professions de foi de patriotisme qui jusqu'ici obscurcissaient régulièrement le débat. Qu'on en juge par la teneur de quelques questions déposées :

— Est-il possible de faire des économies appréciables en réorganisant les cours de répétition, par exemple en suspendant les cours de landsturm ?

— Est-il exact de prétendre que le nombre des « généraux », c'est-à-dire des officiers du plus haut rang, a augmenté de manière démesurée au cours de ces dernières années ?

— La procédure suivie actuellement lors de l'acquisition de nouveaux systèmes d'armement est-elle encore adéquate, ou peut-elle être appliquée plus rationnellement et, partant, plus économiquement ?

— Les dépenses administratives de l'armée se sont-elles accrues au cours des deux dernières décennies, n'ont-elles pas varié ou ont-elles augmenté plus fortement que dans les autres secteurs ?

— La part des dépenses fixes dans l'armée, c'est-à-dire des frais d'exploitation et d'entretien (33 % en 1966 et 40 % en 1975. Réd.), n'est-elle pas devenue trop importante par rapport aux res-

sources disponibles pour les acquisitions nouvelles ?

— Conformément à la Constitution, les arrêtés fédéraux sur les programmes d'armement ne sont pas soumis au référendum. Ne serait-il pas préférable de soumettre aussi ces arrêtés au référendum, de manière à améliorer le climat politique au sein de notre armée et à étendre les responsabilités politiques des citoyens ?

## Le lobby des sentiers

La bataille pour les sentiers pédestres n'est pas encore perdue. Loin de là ! Voilà la commission du National qui refuse le mot d'ordre du Conseil fédéral (rejeter l'initiative sans contre-projet) et qui y va de ses propositions, lesquelles manifestent — ce n'était pas difficile ! — une plus nette compréhension pour les initiateurs que n'en avait témoigné l'exécutif central.

Serait-ce un signe supplémentaire que les parlementaires sont plus sensibles aujourd'hui à leur mission de « courroie de transmission » entre le peuple et les autorités ? En tout cas, au chapitre délicat des routes nationales, le Parlement avait déjà fait un certain pas en direction des promoteurs de l'initiative lancée sur le sujet en adoptant une motion sur le réexamen du réseau des dites routes.

Il reste qu'un lobby d'une importance non négligeable est au travail à Berne en faveur des sentiers pédestres : pas moins de soixante parlementaires se sont déclarés sensibles à la question ! Et le président du comité d'initiative n'est pas n'importe qui : le maire de Zurich, l'indépendant Sigmund Widmer... lequel a trouvé, comme par hasard, un relais tout désigné en la personne d'un autre indépendant zurichois, Meinrad Schär, comme président de la commission ad hoc du National. Et il était dit que Meinrad Schär ne s'en laisserait pas compter, lui qui était à l'origine de l'initiative contre le « bang » supersonique, entre autres batailles pour l'environnement.